

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8 AVRIL CHAMPAGNE SUR SEINE**

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mrs GONORD, DEMASSE, SOUVILLE, VERNERY, Mme AUFILS - FLAGY : Mr DROUHIN - LA GENEVRAYE : Mme PERINI - MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mr MORISSEAU – **Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Commune déléguée ECUELLES : Mr CHEMINEAU - Commune déléguée MONTARLOT : Mr LOEUILLLOT - Commune déléguée MORET SUR LOING : Mrs SEPTIERS, MAROTTE, BEL, Mme ROUSSEAU - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mr BLANT, ZUBALOFF, Mmes PARADIS, EPIKMEN, ROOS - NANTEAU SUR LUNAIN : Mr GUIMARD - NONVILLE : Mr BELLIOU représentant Mr BALLAND - PALEY : Mr COCHIN - SAINT MAMMES : Mrs BRUMENT, MARTIN, SURIER, Mme HARIVEL - THOMERY : Mr MICHEL, Mme DE LA FUENTE - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mr MOMON, Mme FAIDER-LOGET - VILLECERF : Mr DEYSSON – **Commune de VILLEMARECHAL :** Commune déléguée SAINT ANGE LE VIEL : Mr GASCUEL – Commune déléguée VILLEMARECHAL : Mr REGNERY représentant Mme KLEIN - VILLEMER : Mr PICLIN - VILLE SAINT JACQUES : Mr DUCHATEAU

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme WALTER par Mme AUFILS - DORMELLES : Mr LARGILLIERE par Mr DEYSSON – **Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Commune déléguée ECUELLES : Mr FONTUGNE par Mme ROOS - Commune déléguée EPISY : Mr BILLARD par Mr BRUMENT - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mr BENARD par Mr BLANT - THOMERY : Mr TROUBAT par Mr MICHEL

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mmes SANS, JOMIER - MONTIGNY SUR LOING : Mme JACQUENET – **Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Commune déléguée ECUELLES : Mme LENORMAND - REMAUVILLE : ----- : THOMERY : Mme FRIGNET - TREUZY LEVELAY : Mr CAUPIN : VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme BERGER

Mme MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

### **Le Conseil Communautaire :**

**APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 11 mars 2019**

**EST INFORME des décisions prises :**

#### **2019.27 du 21 février 2019**

Suppression des régies de recettes « Service Vie Sociale » et d'avances « Service Centre Social » à la date du 28 février 2019.

#### **2019.28 du 21 février 2019**

Création d'une régie mixte de recettes et d'avances « Centre Social » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

#### **2019.29 du 11 mars 2019**

Signature avec l'État d'une convention ayant pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide financière « Aide au Logement Temporaire 2 (ALT 2) » pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située rue de l'Aqueduc à CHAMPAGNE SUR SEINE. Le montant total provisionnel de l'aide versée est de 17 178,96 € pour la période de la convention.

La convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2019.

#### **2019.30 du 11 mars 2019**

Signature avec un attaché de presse d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de la mission de relations de presse et média confiée à ce dernier. Cette mission consiste à mettre en valeur et faire connaître la nouvelle politique de développement économique et touristique de MORET SEINE & LOING.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année à compter de sa date de signature.

**2019.31 du 12 mars 2019**

Application au bail avec la Société MC Menuiserie de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 <sup>er</sup> avril 2018	ILC 3T2017 = 110,78	5 340,22 €
1 <sup>er</sup> avril 2019	ILC 3T2018 = 113,45	5 468,93 €

ILC = Indice des Loyers Commerciaux

**2019.32 du 12 mars 2019**

Application au bail avec la société EU CREAL de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 <sup>er</sup> avril 2018	ILAT 3T2017 = 110,36	4 662,00 €
1 <sup>er</sup> avril 2019	ILAT 3T2018 = 112,74	4 762,54 €

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

**2019.33 du 12 mars 2019**

Application au bail avec la société Jean Luc MONTCLAIR de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 <sup>er</sup> avril 2018	ILAT 3T2017 = 110,36	3 673,56 €
1 <sup>er</sup> avril 2019	ILAT 3T2018 = 112,74	3 752,78 €

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

**2019.47 du 25 mars 2019**

Signature d'une convention avec les communes membres et les associations du territoire ayant pour objet de définir les modalités de participation de la Batucada MSL à un évènementiel organisé sur le territoire de MORET SEINE & LOING dans la limite de cinq prestations annuelles. Elles seront signées au fur et mesure des demandes formulées sur l'année 2019.

**2019.48 du 25 mars 2019**

Création d'astreintes au Service « Petite Enfance » pour les animatrices RAM qui doivent être disponibles lors d'organisation de formation à destination des assistants maternels indépendants, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Les astreintes et les interventions seront prioritairement compensées par un repos ou, à la demande expresse de l'agent, rémunérées.

**2019.49 du 25 mars 2019**

Signature avec la Protection Civile d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de la mise en place du Dispositif Prévisionnel de Secours dans le cadre de l'organisation de la Foulée MSL le 19 mai 2019.

**2019.50 du 29 mars 2019**

Signature avec la Galerie d'Art « L'Atelier le Vivier » d'une convention de prêt d'une œuvre intitulée « Princesse Tomate » à titre gratuit du 4 avril au 7 mai 2019. Cette œuvre sera installée dans les locaux de l'Office de Tourisme sis 4 bis place Samois à MORET SUR LOING

**2019.51 du 29 mars 2019**

Signature avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) d'un avenant n° 1 ayant pour objet de modifier l'article 6 en rajoutant la PSE 2.5 comme suit :

		Montant TTC
Prestation de base	Cadrage – Diagnostic – Stratégie – Plan d'actions – Dispositif de suivi/évaluation – Mobilisation/concertation – Evaluation environnementale stratégique – Etapes de validation	51 135,00 €
PSE 0.1	Séminaire de lancement organisé par la CDTE	780,00 €
PSE 1.2	Réalisation du scope 3 du bilan GES	2 190,00 €
PSE 2.5	Plateforme numérique participative	1 560,00
	<i>soit un montant TTC de prestations de</i>	<i>55 665,00 €</i>
	<i>+ frais de coordination du SDESM (10%)</i>	<i>5 566,50 €</i>
	<b>Soit un montant TTC total de</b>	<b>61 231,50 €</b>

Cette modification entrera en vigueur à compter de la date de signature de l'avenant.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant restent inchangées et demeurent applicables.

## **ORDRE DU JOUR**

### **POLE « APROTER »**

#### **Service « Ingénierie technique / Mutualisation**

##### **Modification des statuts de l'EPAGE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
VALIDE la modification des statuts de l'EPAGE du bassin versant du Loing.**

### **POLE « RESSOURCES »**

#### **Service » « Ressources Humaines »**

##### **Rapport sur l'égalité Femmes / Hommes**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
PREND ACTE du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, présenté préalablement  
aux débats sur le budget 2019**

##### **Transformation de poste**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT A :**

- supprimer un poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2019
- créer un poste de Rédacteur Territorial à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2019

#### **Service « Finances »**

##### **Dissolution du Syndicat mixte pour l'habitat dans le pays de Fontainebleau – Répartition de l'actif et du passif**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACTE la répartition comme indiquée ci-dessous.**

Communauté d'agglomération Pays de Fontainebleau  
Population : 28 908 sur total de 35 082

<b>Transfert à CAPI</b>		
	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>
10222		
1068		13 039,65
110		3 290,87 €
12 (résultat 2016)	0,00	0,00
12 (résultat 2017)	3 290,87 €	0,00
1322		
515	0,00	
<b>Total</b>	<b>3 290,87 €</b>	<b>3 290,87 €</b>
<b>DESEQUILIBRE ACTIF/PASSIF</b>	<b>0,00</b>	
<b>Impact ligne 001</b>	<b>0,00</b>	
<b>Impact ligne 002</b>	<b>3 290,87 €</b>	

Communauté de Communes Moret Seine et Loing  
Population : 6 174 sur total de 35 082

Transfert à CCMSL		
	Débit	Crédit
10222		
1068		13 039,65
110		702,89 €
12 (résultat 2016)	0,00	0,00
12 (résultat 2017)	702,89 €	0,00
1322		
515	0,00	
<b>Total</b>	<b>702,89 €</b>	<b>702,89 €</b>
<b>DESEQUILIBRE ACTIF/PASSIF</b>	<b>0,00</b>	
Impact ligne 001	0,00	
Impact ligne 002	702,89 €	

**BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2019**

Fiscalité – Proposition de vote des taux pour l'année 2019

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les taux comme indiqués ci-dessous**

- Cotisation Foncière des Entreprises à 26,29 %
- Taxe d'habitation à 8,46 %
- Taxe foncier bâti à 3,80 %
- Taxe foncier non bâti à 2,37 %
- **TEOM :**
  - 10,10 % pour la Commune Nouvelle MORET-LOING-ET-ORVANNE (communes déléguées ECUELLES, EPISY, MONTARLOT, MORET SUR LOING et VENEUX LES SABLONS)
  - 10,10 % pour les communes de SAINT MAMMES, VILLECERF et VILLEMER
  - 10,40 % pour la commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
  - 10,20 % pour la commune de THOMERY
  - 13,60 % pour la commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE
  - 17,70 % pour la commune de VILLE SAINT JACQUES
  - 9,80 % pour la commune de MONTIGNY SUR LOING
  - 15,80 % pour la commune de SAINT ANGE LE VIEIL
  - 14,70 % pour la commune de VILLEMARECHAL
  - 14,10 % pour la commune de DORMELLES
  - 17,60 % pour la commune de FLAGY
  - 15,20 % pour les communes de LA GENEVRAYE, NONVILLE, PALEY, REMAUVILLE et TREUZY LEVELAY
  - 14,90 % pour la commune de NANTEAU SUR LUNAIN

Attributions des subventions et participations pour l'année 2019

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ATTRIBUE les subventions et participations pour l'année 2019 commune indiquées dans le tableau récapitulatif**

Transfert d'une annuité d'emprunt entre le budget principal et le budget annexe « hôtel d'entreprises »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
VALIDE LE PRINCIPE de refacturation de l'emprunt entre le budget principal MORET SEINE & LOING et son budget annexe Hôtel d'Entreprises.**

Modification de l'intitulé du budget annexe « Zone d'activité économique »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**DECIDE** de dénommer ce budget annexe « ancien site ABB »  
**MAINTIENT** l'assujettissement à la TVA réelle de ce budget annexe dédié au développement économique

Budget 2019 – Reprise et affectation des résultats 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**AUTORISE LE PRESIDENT** à reprendre et à affecter, dès le budget 2019, les résultats 2018 comme indiqués ci-dessous.

Budget Principal M14 de MORET SEINE & LOING :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 272 833,83 €
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 272 833,83 €
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 3 933 535,01 €

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises de la CCMSL :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 126 884,80 €
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 126 884,80 €
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 254 947,37 €

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 154,12 €
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 154,12 €
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 32 804,24 €

Budget Annexe M14 – Ancien Site ABB (Ex Zones d'Activité Economique) :

- C/ 001 – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 303 998,94 €
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 6 805,30 €

Budget Annexe M14 – CISPD de la CCMSL :

- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 519,73 €

Présentation des budgets 2019 principal et annexes

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**ADOpte** les budgets 2019 principal et annexes se décomposant en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- **Le budget primitif 2019**
  - Section de fonctionnement : 26 783 821 €
  - Section d'investissement : 13 357 924 €
- **Le budget annexe « Office de tourisme MORET SEINE & LOING »**
  - Section de fonctionnement : 310 760 €
  - Section d'investissement : 6 500 €
- **Le budget annexe « Pôle Economique des Renardières »**
  - Section de fonctionnement : 786 600 €
  - Section d'investissement : 1 150 855 €
- **Le budget annexe « Hôtels d'Entreprises »**
  - Section de fonctionnement : 511 495 €
  - Section d'investissement : 309 073 €
- **Le budget annexe « ancien site ABB » :**
  - Section de fonctionnement : 16 200 €
  - Section d'investissement : 303 998 €
- **Le budget annexe « CISPD »**
  - Section de fonctionnement : 2 519 €
  - Section d'investissement : 0 €

Conditions d'éligibilité des aides du Conseil Départemental dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**PREND Acte de cet exposé**

**AUTORISE le Président**

- **A lancer, soit sous sa maîtrise d'ouvrage s'il en a la compétence, soit sous la maîtrise d'ouvrage des communes concernées en cas d'EPCI sans compétence sur cette thématique, le diagnostic de conformité des bâtiments publics, en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement, devant permettre d'établir la nature des travaux à réaliser et le coût estimatif pour la mise en conformité,**
- **A solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne pour le financement de ces diagnostics,**
- **A signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette démarche.**

**S'ENGAGE à suivre la mise en conformité (dans le cadre d'un programme pluriannuel) pour les bâtiments communaux (les travaux à réaliser demeureront de la responsabilité des communes).**

Le Président  
P. SEPTIERS

